



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT  
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE  
"YOYO" PAR L'ASSOCIATION LA LOCOMOTIVE  
DES ARTS AUX BIBLIOTHEQUES SUD ET EST  
LE SAMEDI 26 MARS 2022 A 10H30 ET 16H ET A  
LA BIBLIOTHEQUE OUEST LE SAMEDI 2 AVRIL  
2022 A 10H30**

**DÉCISION N° DM-22-082  
EN DATE DU 08 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2022,

**CONSIDÉRANT** la proposition de spectacle de l'association La Locomotive des Arts représentée par Monsieur Philippe Mingasson, en sa qualité de président, dont le siège social est situé 9, rue Edouard Vaillant – 93100 MONTREUIL, le samedi 26 mars 2022 à 10h30 à la Bibliothèque Sud et 16h à la Bibliothèque EST ainsi que le samedi 2 avril 2022 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest situées à Vincennes.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association La Locomotive des Arts représentée par Monsieur Philippe Mingasson, en sa qualité de président, dont le siège social est situé 9, rue Edouard Vaillant – 93100 MONTREUIL, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Yoyo », le samedi 26 mars 2022 à 10h30 à la Bibliothèque Sud et 16h à la Bibliothèque EST ainsi que le samedi 2 avril 2022 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest situées à Vincennes, dont le coût est fixé à mille sept cents euros (1700,00 € T.T.C.) les trois représentations ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220308-lmc1H9334H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022  
Date de Publication : 08/03/2022

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220308-Imc1H9334H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/03/2022  
Date de Publication : 08/03/2022